

**Procès-verbal du Conseil d'Administration modificatif du 13 mai 2018
de l'Association Internationale du Maine Coon - AIMCOON.**

Le 13 mai 2018 à 10 h00 en SABLEN 56150 ST BARTHELEMY (France), s'est déroulée le Conseil d'Administration modificatif de l'Association Internationale du Maine Coon ou AIMCOON, convoqué (par lettre recommandées avec accusé de réception le 14 avril 2018) à la demande de 2 des membres, M. LE TRIONNAIRE J.M. vice-président et MME LE TRIONNAIRE C. Trésorière, comme stipulé article 13 des statuts de l'association du 22/10/2015, afin de délibérer de l'ordre du jour suivant :

- 1- Révocation de l'actuel président M. Marcel MANCA.**
- 2- Désignation d'un nouveau président, les points 1 et 2 étant pris en conformité avec l'article 14 des statuts de l'association.**
- 3- Définition et proposition de la politique et des orientations générales de l'association.**
- 4- Organisation de la première exposition féline les 30 juin et 1^{er} juillet 2018 à HILLION**
- 5- Définition des postes et charges au sein du conseil d'administration.**

A 10 h 05, Le Vice Président, M. Jean-Michel LE TRIONNAIRE ouvre la séance et fait passer la feuille d'émargement pour signature.

Sont **présentes** les personnes suivantes :

Jean-Michel LE TRIONNAIRE, vice-président, domicilié : SABLEN 56150 ST BARTHELEMY

Catherine LE TRIONNAIRE, trésorière, domiciliée : SABLEN 56150 ST BARTHELEMY

David MALEZIEUX, fondateur, domicilié, 7 citée Jules AUFFRET, logement 7135, 93700 DRANCY

Agnès VICTOR-MALEZIEUX, fondateur, domicilié, 7 citée Jules AUFFRET, logement 7135, 93700 DRANCY

Sont **absentes, excusées et représentées**, les personnes suivantes :

Fabienne PION, fondateur, domiciliée : 2 Guéronez 56160 PLOERDUT

Pascale PORTELAS, membre honoraire, domiciliée : 147 rue d'Alonville 44000 NANTES

Sont **absentes, non excusées et non représentées**, les personnes suivantes :

Marcel MANCA, président, domicilié : 4 rue François VILLON 22000 ST BRIEUC

Floriane MANCA, trésorière adjointe, domiciliée : 4 rue François VILLON 22000 ST BRIEUC

Céline HIREL SOUCASSE, secrétaire, domiciliée, 8 rue de Coetquen 35720 PLEUGUENEUC

Valérie GUERIN, secrétaire adjointe, domiciliée, 12 square d'Armorique 35720 PLEUGUENEUC

est absent pour cause de décès survenu le 8 mai 2018 :

Patrick PION, fondateur, domiciliée : 2 Guéronez 56160 PLOERDUT

6 personnes étant présentes et/ou représentées (soit plus de la moitié des membres), le Conseil d'Administration est autorisé à délibérer, conformément à l'article 13 de ses statuts.

Le vice-président rappelle l'ordre de jour et donne la parole à Madame LE TRIONNAIRE pour l'exposé de celui-ci à l'assemblée.

POINT N° 1 - Révocation de l'actuel président M. Marcel MANCA.

A la demande de 2 de ses membres (monsieur Jean-Michel Le Trionnaire et madame Catherine Le Trionnaire, respectivement vice-président et trésorière de l'association et membres fondateurs), le conseil d'administration doit statuer sur la révocation définitive de Monsieur Marcel MANCA, président actuellement en poste, pour faute et manquement à l'éthique du club de race AIMCOON. A plusieurs reprises, Monsieur MANCA, s'est exprimé sur le fait qu'il avait procédé à de fausses déclarations de naissance et de demande de pedigree auprès des instances de tutelle du LOOF. Le club de race AIMCOON ayant pour première mission (au travers de la charte signé avec le LOOF) le respect de la race et de ses origines, ne peut cautionner de la part de son président, (représentant légal et officiel) ce type de comportement risquant de porter atteinte à l'image et à la réputation de club, ainsi qu'à celle

de ses administrateurs et adhérents et/ou bienfaiteurs. Monsieur MANCA, à été convoqué par lettre recommandée, dont il a accusé réception, afin de pouvoir venir expliquer et/ou justifier cette situation auprès du conseil d'administration réuni ce jour.

Il n'a pas jugé utile de se présenter à cette convocation, ni de prévenir de son absence.

Conformément à l'ordre du jour, la révocation définitive de Monsieur MANCA, en tant que président et membre du club AIMCOON, est porté au vote de l'assemblée.

	Membres présents	Membres représentés (pouvoir)
pour	4	2
contre	0	0
Sans opinion	0	0

Adoption à l'unanimité des membres présents et/ou représentés pour 6 voies. (sur 10)

POINT N° 2 - Désignation d'un nouveau président, les points 1 et 2 étant pris en conformité avec l'article 14 des statuts de l'association.

POINT N° 5 - Définition des postes et charges au sein du conseil d'administration.

Les points 2 et 5 ayant la même finalité, ils sont traités de concert par l'assemblée.

Le conseil d'administration propose au vote la nouvelle composition du conseil d'administration ainsi que la définition des tâches de chacun en son sein.

Le conseil d'administration, conformément à l'article 14 de ses statuts procède à l'élection de son nouveau président, (par co-option et jusqu'à la date de la prochaine assemblée générale). Monsieur DAVID MALEZIEUX propose sa candidature à ce poste.

Conformément à l'ordre du jour, l'élection de monsieur David MALEZIEUX au poste de président de AIMCOON, est porté au vote de l'assemblée.

	Membres présents	Membres représentés (pouvoir)
pour	4	2
contre	0	0
Sans opinion	0	0

Adoption à l'unanimité des membres présents et/ou représentés pour 6 voies. (sur 10)

La composition du nouveau conseil d'administration se détaille comme suit, 4 membres fondateurs et administrateurs déclarés officiellement en préfecture (dispensé de cotisation ayant droit de vote). 1 membre honoraire (dispensé de cotisation ayant droit de vote). 2 membres fondateurs non administrateurs (dispensé de cotisation ayant droit de vote). 2 membres simples (dispensés de cotisation par M. Marcel MANCA, celui-ci ayant été révoqué à ce jour, ces deux membres doivent régulariser leur cotisation pour l'année 2018 et être soumis à l'acceptation du prochain conseil d'administration. Un courrier leur sera adressé à ce sujet au vue de la régularisation de leur situation statutaire au sein du club. Soit un total de 9 membres (au lieu de 11). La composition du nouveau conseil d'administration tient compte de la révocation de Monsieur Marcel MANCA en date du 13 mai 2018 ainsi que du décès de Monsieur Patrick PION survenu le 8 mai 2018.

PRESIDENT ADMINISTRATEUR	DAVID MALEZIEUX	7 citée Jules AUFFRET, logement 7135, 93700 DRANCY
VICE PRESIDENT ADMINISTRATEUR	JEAN-MICHEL LE TRIONNAIRE	SABLEN 56150 ST BARTHELEMY
TRESORIER SECR. ADMINISTRATEUR	CATHERINE LE TRIONNAIRE	SABLEN 56150 ST BARTHELEMY
SECRETAIRE ADJ. ADMINISTRATEUR	AGNES MALEZIEUX	7 citée Jules AUFFRET, logement 7135, 93700 DRANCY
MEMBRE HONORAIRE	PASCALE PORTELAS	147 rue d'Alonville 44000 NANTES
FONDATEUR	FLORIANE MANCA	4 rue François VILLON 22000 ST BRIEUC
FONDATEUR	FABIENNE PION	2 Guéronnez 56160 PLOERDUT

MEMBRE	CELINE SOUCASSE	8 rue de Coetquen 35720 PLEUGUENEUC
MEMBRE	VALERIE GUERIN	12 square d'Armorique 35720 PLEUGUENEUC

L'Assemblée désigne :

David MALEZIEUX, président, 7 citée Jules AUFFRET, logement 7135, 93700 DRANCY

Jean-Michel LE TRIONNAIRE, vice-président, SABLEN 56150 ST BARTHELEMY

Catherine LE TRIONNAIRE, trésorière-secrétaire, SABLEN 56150 ST BARTHELEMY

Agnès MALEZIEUX, secrétaire adjointe, 7 citée Jules AUFFRET, logement 7135, 93700 DRANCY

en qualité de membres du Conseil d'Administration et administrateurs de l'association AIMCOON déclarés en préfecture. Ceux-ci exerceront leur fonction conformément aux statuts joints.

Conformément à l'ordre du jour, la composition du nouveau CA de AIMCOON ainsi que la répartition des tâches en son sein, est porté au vote de l'assemblée.

	Membres présents	Membres représentés (pouvoir)
pour	4	2
contre	0	0
Sans opinion	0	0

Adoption à l'unanimité des membres présents et/ou représentés pour 6 voies. (sur 10)

POINT N° 3 - Définition et proposition de la politique et des orientations générales de l'association.

La définition et proposition de politique et les orientations générales étant fixées dans les statuts de l'association, le conseil d'administration ne voit pas de modifications substantielles à y apporter pour le moment.

Conformément à l'ordre du jour, le point N°3, est porté au vote de l'assemblée.

	Membres présents	Membres représentés (pouvoir)
pour	4	2
contre	0	0
Sans opinion	0	0

Adoption à l'unanimité des membres présents et/ou représentés pour 6 voies. (sur 10)

POINT N° 4 - Organisation de la première exposition féline les 30 juin et 1^{er} juillet 2018 à HILLION.

Suite au préjudice porté par monsieur MANCA et madame SOUCASSE* concernant l'organisation de l'exposition de HILLION, le conseil d'administration porte aux votes l'annulation de celle-ci.

- Liste d'une partie des actions menées par M. Marcel MANCA et Mme SOUCASSE sans accord du conseil d'administration de AIMCOON et dans l'intention de nuire à l'association.
 - Annulation des juges conviés à l'exposition de HILLION. (MANCA-SOUCASSE)
 - Blocage des accès à la boîte mail du club (SOUCASSE)
 - Blocage des accès au site internet de l'association (SOUCASSE)
 - Utilisation du nom de domaine AIMCOON à des fins personnelles (SOUCASSE)
 - Diffusion dans le public de fausses informations visant à ruiner la réputation du club et à provoquer l'annulation de l'exposition de HILLION, et ce malgré les frais engagés.
 - Engagement de factures inconsidérées pour la réalisation du site internet (SOUCASSE)
 - refus de communiquer les accès du site internet à l'ensemble des membres du conseil d'administration (main mise sur le site) (SOUCASSE)

- non respect des procédures et de la réglementation en matière de comptabilité associative (MANCA)
- rétention d'information (MANCA)
- amalgame entre intérêts personnels et intérêts du club AIMCOON (MANCA-SOUCASSE)

Suite à l'exposé de ce chapitre Madame LE TRIONNAIRE, en tant que trésorière, a en charge les formalités d'annulation vers tous les organismes concernés (LOOF, DDPP, MAIRIE HILLION, HOTEL, JUGES, VETERINAIRES, etc.....)

Au même titre, Madame LE TRIONNAIRE, se chargera de l'envoi de tous les courriers vers monsieur MANCA ET madame SOUCASSE afin de leur demander la restitution des pièces-documents-codes accès- procédure, concernant l'association AIMCOON, par voie postale en recommandé avec accusé de réception. Charge à eux de restituer ces pièces sous 15 jours à date de réception du RAR. A défaut de restitution des pièces demandées en tant et en heure, l'association AIMCOON se réservera le droit de porter plainte auprès des instances concernées pour détention et utilisation illégale de données personnelles et administratives et demandera le remboursement des frais engagés aux personnes impliquées.

Conformément à l'ordre du jour, l'annulation de l'exposition de HILLION, est porté au vote de l'assemblée.

	Membres présents	Membres représentés (pouvoir)
pour	4	2
contre	0	0
Sans opinion	0	0

Adoption à l'unanimité des membres présents et/ou représentés pour 6 voies. (sur 10)

Les 5 points fixés à l'ordre du jour ayant été traités, le conseil d'administration porte aux votes de l'assemblée, la nouvelle adresse de gestion et de correspondance de l'association, ainsi que le nouveau siège social, à l'adresse suivante :

Association AIMCOON

Lieu dit SABLEN

56150 ST BARTHELEMY

Tél 02 97 07 89 07 – 06 14 81 55 79

@ aimcoon@gmail.com

vote de l'assemblée.

	Membres présents	Membres représentés (pouvoir)
pour	4	2
contre	0	0
Sans opinion	0	0

Adoption à l'unanimité des membres présents et/ou représentés pour 6 voies. (sur 10)

Attribution des pouvoirs nécessaires aux démarches de déclaration et de fonctionnement.
Monsieur David MALEZIEUX, président, domicilié en région parisienne, donne pouvoir à **Monsieur Jean-Michel LE TRIONNAIRE, vice-président**, pour signer et le représenter, en tout lieu et place dans toutes les démarches nécessaires au bon fonctionnement de l'association **AIMCOON**.

Le conseil d'administration réunit le 13 mai 2018 donne pouvoir à **Madame Catherine LE TRIONNAIRE, trésorière-secrétaire**, aux fins d'effectuer toutes démarches nécessaires à la modification des données de l'association (préfecture- Journal Officiel- banque etc.).

Cette résolution est adoptée à l'unanimité. Il est dressé le présent procès-verbal du conseil d'administration modificatif, signé par le vice-président et la secrétaire de séance.

A St Barthélémy le 13 MAI 2018.

Signatures

Jean-Michel LE TRIONNAIRE

Vice-Président

Catherine LE TRIONNAIRE

Secrétaire de séance.